
Nombre de membres

en exercice: 11

Présents : 11

Votants: 11

Séance du 25 février 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-cinq février l'assemblée régulièrement convoquée le 25 février 2022, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Christophe BOYER, Georges GAY, Bernard GUITTARD, Elisabeth KNICKERBOCKER, Marie-Françoise MONJANEL, Aimé RIALAIN, Eveline SANZ, Sylvianne SOLVERY, Didier THOMAS, Michel TOURNADRE, Michel TRIGNOL

Secrétaire de séance: Michel TRIGNOL

Achat de matériel - Auberge de Larodde - DE 2022 004

Suite au courrier de M. et Mme JAGER qui ont mis fin au bail commercial avec la commune pour la gestion de l'auberge, le conseil municipal accepte :

- d'annuler le préavis de 6 mois et atteste que le bail commercial prend fin au 31.01.2022;
- de racheter du matériel aux gérants (1 lave-verre, 1 armoire réfrigérée et divers matériels de cuisine) pour la somme totale de 1 380€ (imputation au 2184).

M-F MONJANEL et E.SANZ se proposent de se retrouver une demi-journée pour faire le point sur le matériel existant et pouvoir mettre à jour la fiche d'inventaire.

Demande de subvention - FIC 2022 - DE 2022 005

M. le Maire rappelle à l'assemblée que les demandes de subvention au titre du Fond d'Intervention Communal sont à déposer avant le 15 mars auprès du Conseil Départemental.

Considérant que la commune peut déposer plusieurs dossiers dans la limite de 30 000€ de dépenses HT, le conseil municipal décide de déposer les programmes suivants :

ADRESSAGE :

Montant des travaux : 9 956€ HT

Demande de subvention de 2 538€ au titre du FIC 2022

VOIRIE (Les Plattas) - Travaux de reprise de la chaussée desservant les gîtes

Montant des travaux : 15 994€

Demande de subvention de 4 078€ au titre du FIC 2022

Délibération autorisant la vente de la parcelle AC 64 à M. WINOCQ Alexandre - DE 2022 006

Monsieur le Maire revient sur les délibérations DE_2021_057 et DE_2021_086 concernant le projet de vente de la parcelle AC 64 (bien de section situé au Chastel) à M. WINOCQ Alexandre.

Suite à l'accord unanime des électeurs de la section (vote en date du 22.12.2021), le conseil municipal :

- valide la vente de la parcelle AC 64 à M. WINOCK Alexandre au prix de deux-cent-cinquante euros ;
- précise que les frais notariés sont à la charge de l'acquéreur et autorise M. le Maire à signer l'acte notarié correspondant ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Vote des taux d'imposition communaux

Considérant que les taux n'ont connu aucune augmentation depuis 2011 et que le taux de la commune est en dessous du taux moyen des communes voisines, les élus décident d'augmenter le taux d'imposition communal.

Le pourcentage d'augmentation sera validé lors de la prochaine réunion, après avoir consulté le conseiller aux décideurs locaux de la DGFIP et lorsque la commune sera en possession de tous les éléments nécessaires.

Travaux de rénovation de l'appartement communal

Suite à la visite de l'appartement de l'auberge par la commission des travaux, il a été décidé de faire les aménagements suivants : rajout d'un coin cuisine / réfection totale de la salle de bain.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, les élus estiment nécessaire de donner une suite favorable à ces travaux et décident de retenir les entreprises suivantes :

J. MARTIN (plâtrerie) : 2 650.50€

J-F.ROUX (plomberie) : 4 966.55€

L. PICARD (électricité) : 1 440€

M. TOURNADRE rappelle la nécessité qu'un système d'aération soit prévu.

Concernant les travaux d'isolation, le point sera fait suite à la visite d'un agent de l'ADHUME qui visitera les bâtiments communaux le 8 mars prochain en vue d'effectuer une étude.

Au vu de ces investissements supplémentaires, le conseil municipal décide d'augmenter le loyer de l'appartement et fixe les mensualités à 350€.

Achat de matériel pour l'équipement des gîtes

Les élus établissent la liste du matériel en fonction des nécessités mais également en tenant compte des conditions liées aux différents labels.

Délibération portant création d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe - DE 2022 007

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe en vue d'effectuer l'entretien des gîtes communaux au site Les Plattas, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de créer un emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe permanent à temps non complet à raison de 10h par semaine. Le temps de travail est annualisé et pourra évoluer dans le temps suivant les besoins.

L'emploi sera pourvu par un agent contractuel de droit public sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Cet agent sera chargé de réaliser l'entretien des locaux, accueillir, installer les locataires dans les gîtes sur le site "Les Plattas" et procéder à l'état des lieux au début et en fin de location. L'annonce sera publiée à compter du 02/03/2022 sur le site emploiterritorial.fr.

Concernant les travaux d'entretien extérieurs et les réparations ou autres à effectuer au sein des gîtes, le conseil municipal décide d'augmenter le temps de travail de Bernard COUSTEIX de 20/35e à 30/35e. Bernard sera également chargé de l'entretien du domaine public du lotissement les Chambas.

M-F. MONJANEL souligne qu'il faudra prévoir d'aménager l'entourage des gîtes de manière à avoir un entretien minimum.

Vente de bois à M.WINOCK Alexandre

Lors de la réunion du 10 décembre 2021, les élus ont décidé de mettre en vente du bois de chauffage (grumes de chêne) - environ 14 stères - sur le bord de route à Port Dieu « les Plattas » au prix de 400€. Sachant que seule la candidature de M.WINOCQ a été déposée en mairie, le conseil municipal valide cette vente de bois aux conditions précitées à M. WINOCK Alexandre domicilié "Le Chastel - 63690 LARODDE".

Questions diverses

* En 2021, la commune a été alertée par Orange sur un besoin d'égagement sur des arbres qui emprisonnent les câbles téléphoniques et provoquent du dérangement collectif sur le village de Terrif/Pérignat. Il a été demandé aux propriétaires par courrier en date du 21.06.2021 d'intervenir dans le délai d'un mois pour remédier à l'égagement des arbres issus de leur propriété. A ce jour, un seul propriétaire a fait le nécessaire. Si les personnes concernées ne font pas le nécessaire d'ici le 31 mars, la commune se verra dans l'obligation de faire effectuer les travaux qui seront facturés aux propriétaires.

* Des tournées seront prochainement effectuées un vendredi par mois par la boucherie "Les Saveurs de l'Artense" de Bagnols.

INFORMATIONS

* La cérémonie en l'honneur de la commémoration du 19 mars 1962 aura lieu le dimanche 20 mars à 9h30.

ACTION COMMUNAUTAIRE EN FAVEUR DES REFUGIES UKRAINIENS

Dans le cadre des opérations de solidarité avec les réfugiés Ukrainiens, une collecte est organisée en lien avec la commune de Ceysat.

Vous pouvez déposer vos dons à la mairie de Larodde du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 17h15 (sauf le mercredi uniquement de 8h à 12h). Date limite : vendredi 11/03

Les dons collectés sont :

- Produits alimentaires non périssables notamment des conserves
- Produits d'hygiène corporelle
- Habits pour adultes : notamment chaussures et chaussettes
- Pour enfants
 - couches toute taille
 - chaussures d'hiver toute taille
 - chaussettes et habits d'hiver toute taille
 - repas bébé (purée, compotes etc...)